

THÈME 5 : LES MUTATIONS DU TRAVAIL

Quelles sont les principales évolutions du marché du travail ?

ÉCONOMIE

CHAPITRE

6

Le marché du travail est le **lieu de rencontre entre l'offre (par les salariés) et la demande de travail (par les entreprises)**.

En France et en Europe, **ce marché évolue très rapidement** sous l'influence, notamment, des **mutations technologiques** (I). Afin d'accompagner ces évolutions, souvent porteuses de déséquilibres, L'État met en œuvre des politiques économiques spécifiques : **les politiques de l'emploi** (II).

1. LE MARCHÉ FRANÇAIS DU TRAVAIL EST ACTUELLEMENT UN MARCHÉ EN PLEINE MUTATION

A. Des déterminants individuels et macroéconomiques agissent sur l'offre et sur la demande de travail

À un moment donné, **l'offre et la demande de travail sont influencées par des déterminants individuels et globaux, quantitatifs et qualitatifs.**

- **L'offre de travail par un individu** dépend de ses **aspirations** en termes de salaire, de conditions de travail, de **ses caractéristiques** en matière de qualification et de mobilité.
- **L'offre globale de travail** (au niveau du pays) dépend du **volume de la population active** (nombre d'individus susceptibles de rechercher et d'occuper un emploi), du **taux d'activité** de cette population active ainsi que des **politiques publiques** en matière d'éducation, de formation et de santé (source de croissance endogène).
- **La demande de travail par une entreprise** dépend du **niveau de production** fixé en fonction des débouchés escomptés et de la **structure de la combinaison productive** (elle-même liée au rapport entre productivité du travail et niveau des salaires).
- **La demande globale de travail** (au niveau du pays) dépend du niveau de l'activité économique et donc du **taux de croissance** ainsi que des **différences de coûts salariaux** entre pays.

B. Le marché français du travail est un marché segmenté...

Le marché du travail, en France, n'est pas un marché globalement uniforme : il est **constitué de plusieurs marchés du travail**. On évoque souvent la **dualité** de ce marché.

- Une **première distinction** peut être opérée **entre marché interne** (propre à une entreprise qui peut y favoriser la promotion interne) **et marché externe** (sur lequel se présentent toutes les entreprises susceptibles d'embaucher et tous les candidats potentiels à l'embauche). À l'inverse du marché interne, le marché externe est soumis à des règles concurrentielles.
- La **seconde distinction** concerne le **marché primaire** (des contrats stables) et le **marché secondaire (des contrats précaires)**.

Les salariés qui connaissent une évolution de **carrière favorable** au sein de leur entreprise sont désignés **comme insiders**, les **autres** (c'est-à-dire ceux qui doivent se présenter sur le marché externe) représentent **des outsiders**.

C. ... soumis à des déséquilibres

Un déséquilibre existe sur le marché du travail lorsque la **demande de travail n'est pas en adéquation avec l'offre de travail**.

Si l'offre de travail excède la demande de travail, le marché est confronté à une **situation de chômage**.

Lorsque, pour certaines qualifications ou certains types d'emplois, **la demande dépasse l'offre**, les entreprises peinent à recruter. Le **marché du travail est alors « en tension »**.

2. L'ÉTAT INTERVIENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, PAR LE BIAIS DE POLITIQUES ADAPTÉES AUX ÉVOLUTIONS DE CE MARCHÉ

Les politiques de l'emploi sont des **politiques économiques spécifiquement orientées vers la lutte contre les déséquilibres observés sur le marché du travail**.

A. Les politiques de l'emploi doivent combiner différents types de mesures

Certaines mesures sont générales et peuvent **bénéficier à l'ensemble des salariés** en fonction de leur situation du point de vue de l'emploi ; **d'autres sont ciblées** et concernent alors des catégories de **personnes en difficulté particulière d'accès à l'emploi**. Dans ce cas, il s'agit de **favoriser l'employabilité** de ces personnes.

Une **autre distinction** peut être établie **entre mesures actives** (incitations à la reprise d'activité, aide à la formation, soutien à l'emploi pour certains niveaux de qualification et de rémunération) **et mesures passives** (indemnisation du chômage, prise en charge des préretraites).

B. L'État déploie actuellement des mesures spécifiques en faveur des jeunes

En France, le **taux de chômage des jeunes actifs dépasse les 20 %**. Ce taux, supérieur à la moyenne européenne, atteste des difficultés d'insertion des jeunes actifs français.

Cette situation est principalement due à des **difficultés d'accès au marché du travail pour les non diplômés et donc les non qualifiés**.

Les mesures gouvernementales en faveur de l'emploi des jeunes sont des **mesures actives ciblées**. Elles visent essentiellement à **développer l'apprentissage** et à **sécuriser les parcours de formation** (par l'accompagnement).